



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2022-316

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2022

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - SGC/SRH /

R02-2022-11-17-00008 - Arrêté de composition BVE - CAPL AAIOM (1 page)	Page 3
R02-2022-11-17-00004 - Arrêté de composition BVE - CAPL Attachés (2 pages)	Page 5
R02-2022-11-17-00005 - Arrêté de composition BVE - CAPL SAIOM (2 pages)	Page 8
R02-2022-11-17-00006 - Arrêté de composition BVE - CSA de proximité (2 pages)	Page 11
R02-2022-11-17-00007 - Arrêté de composition BVE - CSA SD PN (2 pages)	Page 14

PREFECTURE MARTINIQUE - SGC/SRH

R02-2022-11-17-00008

Arrêté de composition BVE - CAPL AAIOM



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°222288-L0134 du 17 novembre 2022

Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE ADJOINT ADMINISTRATIF INTERIEUR ET
OUTRE MER REGION MARTINIQUE

Le Préfet,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n°222288-L0134 du 17 novembre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE ADJOINT ADMINISTRATIF INTERIEUR ET OUTRE MER REGION MARTINIQUE se compose comme suit :

Rôle	Prénom	Nom
Présidente	Jenny	Tareau
Vice-Présidente	Tiphaine	Leclère
Secrétaire	Michelle	Azerot
Secrétaire adjoint	Patrice	Petit

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
FSMI-FO	Claude	Modestin
ALLIANCE POLICE NATIONALE / SAPACMI / SNIPAT / UATS UNSA	Christophe	Alain

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le Préfet de la Martinique

Jean-Christophe L'OUVIER

PREFECTURE MARTINIQUE - SGC/SRH

R02-2022-11-17-00004

Arrêté de composition BVE - CAPL Attachés

Arrêté n°222286-L0064 du 17 novembre 2022

Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT DE
MARTINIQUE

Le Préfet,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n°222286-L0064 du 17 novembre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT DE MARTINIQUE se compose comme suit :

Rôle	Prénom	Nom
Présidente	Jenny	Tareau
Vice-Présidente	Tiphaine	Leclère
Secrétaire	Valérie	Léoture
Secrétaire adjointe	Ségoène	Izambard

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
ALLIANCE POLICE NATIONALE / SAPACMI / SNIPAT / UATS UNSA	Carole	Douglas
FSMI-FO	Claude	Modestin
ALLIANCE POLICE NATIONALE / SAPACMI / SNIPAT / UATS UNSA	Christophe	Alain

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le Préfet de la Martinique

Jean-Christophe BOUVIER

PREFECTURE MARTINIQUE - SGC/SRH

R02-2022-11-17-00005

Arrêté de composition BVE - CAPL SAIOM



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°222287-L0094 du 17 novembre 2022

Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE SECRETAIRE ADMINISTRATIF INTERIEUR ET
OUTRE MER DE MARTINIQUE

Le Préfet,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n°222287-L0094 du 17 novembre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

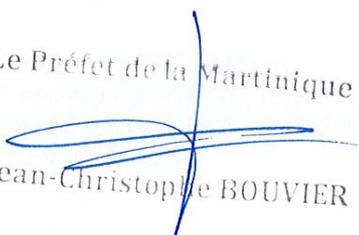
Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE SECRETAIRE ADMINISTRATIF INTERIEUR ET OUTRE MER DE MARTINIQUE se compose comme suit :

Rôle	Prénom	Nom
Présidente	Tiphaine	Leclère
Vice-Présidente	Jenny	Tareau
Secrétaire	Régine	Baratiny
Secrétaire adjointe	Anne-Laure	Misat

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
ALLIANCE POLICE NATIONALE / SAPACMI / SNIPAT / UATS UNSA	Christophe	Alain
FSMI-FO	Claude	Modestin
ALLIANCE POLICE NATIONALE / SAPACMI / SNIPAT / UATS UNSA	Christiane	Villeronce

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le Préfet de la Martinique

Jean-Christophe BOUVIER

PREFECTURE MARTINIQUE - SGC/SRH

R02-2022-11-17-00006

Arrêté de composition BVE - CSA de proximité



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°222289-PP972 du 17 novembre 2022

Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION DE PROXIMITE DE PREFECTURE ET DU SATPN MARTINIQUE
(972)

Le Préfet,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n°222289-PP972 du 17 novembre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION DE PROXIMITE DE PREFECTURE ET DU SATPN MARTINIQUE (972) se compose comme suit :

Rôle	Prénom	Nom
Présidente	Tiphaine	Leclère
Vice-Présidente	Murielle	Amable
Secrétaire	Anne-Laure	Misat
Secrétaire adjointe	Michelle	Azerot

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
SAPACMI / UATS-UNSA / ALLIANCE PN	Carole	Douglas
FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	Claude	Modestin
SAPACMI / UATS-UNSA / ALLIANCE PN	Christophe	Alain
FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	Sylvie	Sifflet

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Pour le

Le Préfet de la Martinique

Jean-Christophe BOUVIER

PREFECTURE MARTINIQUE - SGC/SRH

R02-2022-11-17-00007

Arrêté de composition BVE - CSA SD PN



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°222290-PD972 du 17 novembre 2022

Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION SPECIAL DES SERVICES DECONCENTRES DE LA POLICE
NATIONALE DE LA MARTINIQUE (972)

Le Préfet,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

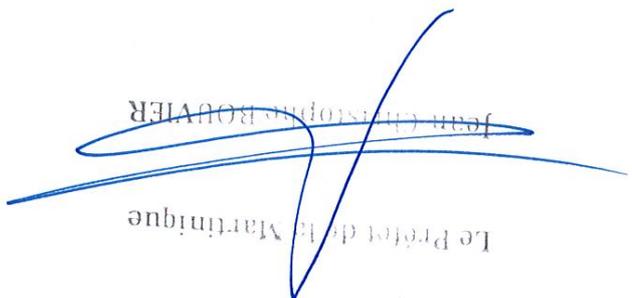
Vu l'arrêté n°222290-PD972 du 17 novembre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION SPECIAL DES SERVICES DECONCENTRES DE LA POLICE NATIONALE DE LA MARTINIQUE (972) se compose comme suit :

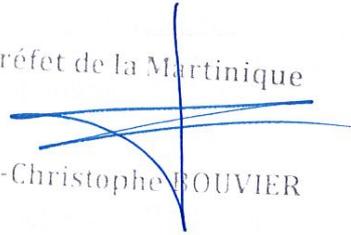
Rôle	Prénom	Nom
Président	Guillaume	Mauger
Vice-Président	Christophe	Foissey
Secrétaire	Line-Rose	Jesoph
Secrétaire adjointe	Marie-Claude	Yerro

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :


Jean Christophe ROUYER
Le Préfet de la Martinique

Organisation	Prénom	Nom
UNITE SGP POLICE-FO	Christian	Vainqueur
CFDT INTERCO - ALTERNATIVE Police - SCSI - SMI	Yannick	Boisbault
ALLIANCE POLICE NATIONALE - UNSA POLICE - SNIPAT - SYNERGIE OFFICIERS - UATS - SCPN - SNPPS - SICP - UDO - SPPN - UNSA FASMI	Thierry	Baucelin
UNITE SGP POLICE-FO	Jimmy	Hellenis
CFDT INTERCO - ALTERNATIVE Police - SCSI - SMI	Peggy	Meyniac
ALLIANCE POLICE NATIONALE - UNSA POLICE - SNIPAT - SYNERGIE OFFICIERS - UATS - SCPN - SNPPS - SICP - UDO - SPPN - UNSA FASMI	Rodolphe	Nourel

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le Préfet de la Martinique

Jean-Christophe BOUVIER